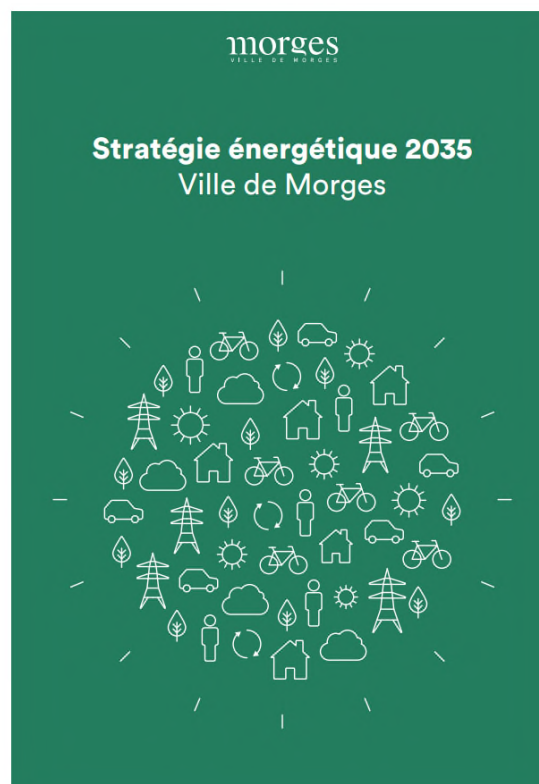


**N° 19/5.19**

**RÉPONSE AU POSTULAT DU GROUPE DES VERTS "POUR UNE STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE DURABLE DE LA VILLE DE MORGES"**

---



**Municipalité en corps**

**Rapport présenté au Conseil communal en séance du 1<sup>er</sup> mai 2019**

**Première séance de commission : mardi 14 mai 2019, à 18 h 30, salle la Morges à Riond-Bosson 14**

**Détermination de la Commission des finances : NON**

**TABLE DES MATIERES**

<b>1</b>	<b>PRÉAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>LE POSTULAT .....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>RÉPONSE AU POSTULAT : RAPPORT SUR LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE 2035 .....</b>	<b>4</b>
	<b>3.1 Politique énergétique morgienne, programme de législature.....</b>	<b>4</b>
	<b>3.2 Stratégie énergétique communale .....</b>	<b>4</b>
	<b>3.3 Plan de mesures et coordination interne .....</b>	<b>5</b>
	<b>3.4 Planification énergétique territoriale .....</b>	<b>5</b>
	3.4.1 Diagnostic énergétique.....	6
	3.4.2 Scénario et principes de développement énergétique.....	6
	3.4.3 Calendrier de la Planification Energétique Territoriale.....	7
	3.4.4 Rédaction d'un volet énergie au plan directeur communal.....	7
	<b>3.5 Le fonds d'encouragement pour les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables.....</b>	<b>8</b>
	<b>3.6 Coordination et consultation des villes de taille comparable .....</b>	<b>8</b>
<b>4</b>	<b>CONCLUSIONS .....</b>	<b>9</b>

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## 1 PRÉAMBULE

Par son programme de législature 2016-2021, la Municipalité s'est engagée à renouveler sa stratégie énergétique, à assainir le patrimoine immobilier de l'administration communale, ainsi qu'à assurer le fonctionnement du fonds d'encouragement pour les économies d'énergie.

Les engagements de la Municipalité se justifient notamment par le rapport du Groupe d'experts sur le climat (<https://www.ipcc.ch/sr15/>) sur l'atteinte des objectifs des accords de Paris qui témoignait de l'urgence à effectuer le tournant énergétique. Le 12 novembre 2018, le Canton annonçait son Plan Climat et le Grand conseil a adopté une résolution.

En tant que Cité de l'énergie, ayant un devoir d'exemplarité auprès de ses administrés, Morges s'est engagée en 2018 à atteindre des objectifs ambitieux par le biais de sa stratégie énergétique 2035 (SE2035). La stratégie doit être considérée comme un projet de société ; en effet, la Municipalité seule n'arrivera pas à matérialiser le tournant énergétique sur son territoire. Le document donne une vision d'ensemble des efforts entrepris, annonce les liens de transversalité nécessaires à assurer la cohérence des activités des différents secteurs de l'administration publique et de ses partenaires privés. Plus spécifiquement, elle annonce des objectifs chiffrés en matière de réduction des gaz à effets de serre (GES, responsables des émissions de CO<sub>2</sub>) et d'économies d'énergie pour le parc bâti.

Le présent rapport répond au Postulat du groupe des Verts "Pour une stratégie énergétique durable de la Ville de Morges". La Municipalité y présente les objectifs, axes et mesures principales de sa stratégie énergétique. Ce rapport détaille les mesures de coordination nécessaires à la coopération des différents acteurs du territoire, en vue de l'atteinte des objectifs environnementaux stratégiques. Seront présentés, ci-après la Planification énergétique territoriale, le projet de réformes du fonds d'encouragement, l'intégration du volet énergie au plan directeur communal et quelques autres potentielles mesures qui sont à mettre en œuvre d'ici la fin de la législature.

## 2 LE POSTULAT

En date du 7 juin 2017, le groupe des Verts présentait une motion au Conseil communal intitulée "Pour une stratégie énergétique durable de la Ville de Morges". La motion fut transformée en postulat dans le cadre du rapport (N° 42/11.18) de la commission du Conseil communal lors de sa prise en considération.

En date du 7 novembre 2018, dans son rapport au Conseil communal, la Commission a formulé les demandes suivantes à la Municipalité :

*"Le postulat du Groupe des Verts a pour but principal de permettre à notre commune de mettre en place, dans les meilleurs délais, une stratégie énergétique durable. Celle-ci devrait notamment accompagner les futurs projets d'urbanisme, de donner aux porteurs de projets des directives claires en matière énergétique et de prioriser le recours aux diverses énergies, en particulier renouvelables. A cet effet, le postulat demande que soit établi un rapport qui :*

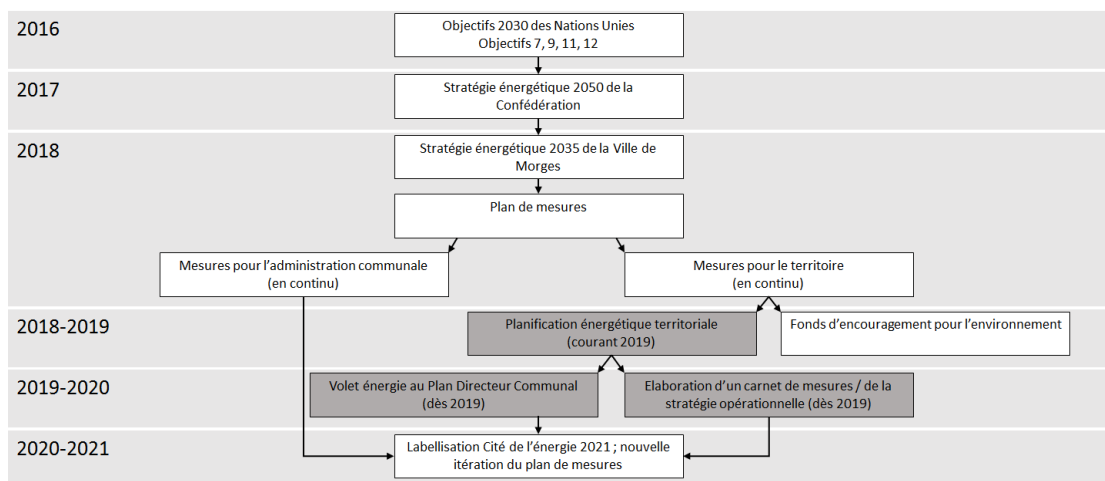
- *Établisse un bilan des actions menées en matière de stratégie énergétique ;*
- *Expose les actions prévues, notamment sur le plan d'un éventuel volet énergie du Plan Directeur Communal ainsi que leur calendrier ;*
- *Expose les mesures de coordination en matière énergétique internes à l'administration communale ainsi que les contacts pris sur le sujet avec d'autres villes de taille comparable ;*
- *Fournisse les lignes directrices retenues par la Municipalité en matière de stratégie énergétique".*

### 3 RÉPONSE AU POSTULAT : RAPPORT SUR LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE 2035

#### 3.1 Politique énergétique morgienne, programme de législature

Les objectifs du programme de législature reposent sur la réalisation de mesures permettant de déployer une politique énergétique efficiente et innovante. La publication en novembre 2018 de la Stratégie énergétique 2035 annonçait les principaux angles d'attaque pour dynamiser la transition énergétique à Morges. Des objectifs quantitatifs ont été fixés en coordination avec la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Pour les réaliser, il a été décidé de mettre en place une planification énergétique territoriale. Cette dernière doit définir la coordination entre les acteurs qui sera nécessaire pour l'atteinte des objectifs stratégiques à échéance 2035, et permettre la réalisation d'un volet énergie au Plan Directeur communal (PDCOM).

Le schéma ci-dessous présente les étapes de réalisation de la politique énergétique communale. Les étapes suivant la réalisation de la SE2035 seront présentées dans le cadre de ce rapport, elles sont indiquées en gris.



#### 3.2 Stratégie énergétique communale

La Stratégie énergétique 2035 de la Ville de Morges est entrée en vigueur le 5 novembre 2018. Elle énonce les 5 axes qui mobiliseront les efforts de l'administration en matière d'économies d'énergie et d'émissions de CO<sub>2</sub>. Ce sont :

1. La production locale d'énergie renouvelable ;
2. La construction de bâtiments efficients ;
3. L'assainissement du parc immobilier et des infrastructures anciennes ;
4. L'encouragement et promotion de la mobilité durable ;
5. Le dialogue sur le thème de l'énergie dans l'administration et avec la société civile.

Pour chacun des axes précités, la Stratégie donne des exemples de mesures. Le document, accessible à tous sur [www.morges.ch/energie](http://www.morges.ch/energie), comprend trois actions principales :

1. Enoncer de manière transparente et transversale les objectifs visés par la Municipalité en matière d'économies d'énergie et d'émissions de CO<sub>2</sub>, pour les services de l'administration et le Conseil communal, comme pour la société morgienne dans son ensemble ;
2. Répondre aux attentes de la 5<sup>ème</sup> labellisation Cité de l'énergie de la Ville de Morges, et promouvoir un développement urbain respectueux de l'environnement pour les 17 prochaines années ;

3. Accorder l'action de la Municipalité aux objectifs intermédiaires de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, et être en phase avec les mesures qui en découlent.

Morges se fixe ainsi les mêmes objectifs quantitatifs et intermédiaires que la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, soit répondre d'ici à 2035 aux objectifs suivants :

- -41% d'émissions de CO<sub>2</sub> par habitant ;
- -43%, d'énergie finale par habitant ;
- -13%, d'électricité par habitant.

### **3.3 Plan de mesures et coordination interne**

Le développement urbain, l'exploitation d'infrastructures et l'entretien des bâtiments publics sont des thèmes interdépendants en matière d'énergie. Ils nécessitent une coordination en vue d'atteindre les objectifs 2035 ; la Municipalité de Morges a donc établi un plan de mesures (Annexe I), à actualiser lors de chaque nouvelle législature.

Il prévoit à ce jour une quarantaine de mesures (sous la responsabilité de différents services) parmi lesquelles sont notamment définies :

- de nouvelles infrastructures à construire, telles que le réseau d'aquathermie Morges lac ou des centrales solaires photovoltaïques ;
- l'assainissement de bâtiments publics ;
- des mesures de sensibilisation, d'encouragement et de réglementation, telles que la mise à jour du fonds d'encouragement pour les économies d'énergie ;
- des mesures d'économies d'énergie basées sur l'ajustement des comportements des collaborateurs de l'administration, ainsi que des opérations de sensibilisation auprès du grand public ;
- une mesure de coordination, soit la planification énergétique territoriale, ayant pour vocation de guider le développement urbain et ses acteurs vers l'atteinte des objectifs 2035.

La quarantaine de mesures contenues dans le plan de législature permettront d'améliorer l'efficacité énergétique sur le territoire morgien, et de planifier la coordination qui sera nécessaire pour l'atteinte des objectifs 2035.

### **3.4 Planification énergétique territoriale**

Pour Morges, la principale mesure de coordination en cours de développement est la Planification énergétique territoriale (PET). Elle a pour vocation de coordonner les services de l'administration, comme les initiatives des privés dans le sens des objectifs 2035 pour le parc bâti sis sur le territoire communal. Elle doit identifier les acteurs pertinents et les infrastructures/vecteurs énergétiques nécessaires.

Le mandat de réalisation de cette étude a été accordé au CREM (Centre de Recherche Energétiques et Municipales). Le mandat est scindé en deux parties, la première vise la réalisation de la PET, et la seconde est une démarche parallèle qui vise à analyser les résultats de la PET (par le biais d'une étude des meilleures pratiques en la matière, à l'échelle de l'arc alpin). Cette deuxième étude internationale s'intitule IMEAS (Integrated and Multi-level Energy models for the Alpine Space).

IMEAS est une étude Interreg largement financée par l'Union Européenne, engagée dans l'appui aux pouvoirs publics régionaux pour le développement de meilleures politiques publiques. Dans le cadre d'IMEAS, le CREM se focalise spécifiquement sur les meilleures pratiques en matière de gouvernance énergétique sur l'arc alpin.

L'adhésion au programme IMEAS assurera la mise en œuvre d'une politique énergétique adaptée aux spécificités du territoire morgien, considérant les acteurs, ressources et moyens disponibles pour sa mise en œuvre. Les villes de Montreux et Gland se sont aussi engagées dans le cadre de ce programme, grâce notamment à une subvention du Canton de Vaud, qui a démontré un intérêt particulier à la réalisation de cette étude.

### 3.4.1 Diagnostic énergétique

Pour mener à bout la PET, en premier lieu, un diagnostic énergétique territorial a été effectué. Les résultats du diagnostic témoignent d'une utilisation répandue de gaz et de mazout (86%) pour subvenir aux besoins de chauffage sur le territoire morgien. La part du gaz est de 57.5%, et le mazout détient une part de 25.6%. Quelques 5% du territoire sont chauffés directement par de l'électricité. Le solde des consommations est réparti entre le bois, les pompes à chaleur, les capteurs solaires, les autres agents énergétiques, et la chaleur à distance, qui détient une part de 2.4% de ce mix. L'électricité consommée sur le territoire est d'origine nucléaire à 64%, hydraulique à 32%.

Les valeurs et objectifs de consommations sont les suivantes :

Indicateur	Valeur absolue	En 2016 (par habitant)	Objectif 2035 (par habitant)
Emissions de CO <sub>2</sub>	41'200 t	2.6 t	1.5 t
Consommation d'énergie finale	180 GWh	14.5 MWh	8.3 MWh
Consommation d'électricité	59 GWh	3.8 MWh	3.2 MWh

L'âge des bâtiments, la densité urbaine, ainsi que la situation géographique sont des paramètres utiles à rédiger un cahier de mesures utiles atteindre les objectifs 2035.

Il paraît évident que les priorités à étudier sont l'abandon du chauffage électrique et du mazout et à plus long terme, de réduire le gaz en tant qu'énergie principale ; la deuxième priorité consiste à projeter l'assainissement du parc immobilier, et la troisième, à réduire la consommation de gaz au profit des énergies renouvelables. Ces priorités sont traduites en principes dans le cadre de la construction d'une vision (scénario) pour le développement énergétique du territoire.

### 3.4.2 Scénario et principes de développement énergétique

La PET se construit selon les principes de développement suivants :

1. Permettre la transition du mazout et du chauffage électrique vers des énergies renouvelables ;
2. Favoriser le développement et raccordement à des réseaux thermiques ;
3. Rénover le parc bâti (assainissement de l'enveloppe) ;
4. Développer la production électrique locale ;
5. Favoriser la production de biogaz renouvelable.

L'application consécutive de ces 5 principes doit permettre d'atteindre les objectifs de la stratégie énergétique 2035. Afin de planifier le travail nécessaire, les services et le CREM doivent fixer des cibles chiffrées en matière de taux d'assainissement du parc immobilier morgien, ou en matière de production électrique locale d'origine renouvelable. La réunion de tous ces objectifs interdépendants se fait sous la forme d'un scénario de développement énergétique pour le territoire. Ce scénario doit correspondre à une vision du développement de la ville qui permettra d'atteindre les objectifs 2035, par l'application des principes précités. Dans un premier temps, ce scénario doit être élaboré, puis être mis en œuvre par le biais de mesures spécifiques. Les mesures s'adressent à des acteurs clés identifiés sur le territoire morgien, et permettent la réalisation des objectifs 2035.

À ce jour, la Municipalité et le CREM finalisent le scénario qui sera présenté en Commission consultative environnement.

### 3.4.3 Calendrier de la Planification Énergétique Territoriale

Plusieurs étapes de la PET ont déjà été effectuées, ce sont :

- Le diagnostic territorial en vue de la planification énergétique ;
- La définition des leviers et des principes de développement énergétique, afin d'élaborer la PET (l'encouragement et la réglementation en sont les éléments forts) ;
- La publication en novembre 2018 des objectifs énergétiques 2035 de la Ville de Morges, qui fixent les cibles du scénario de développement énergétique ;
- La réception d'un rapport du CREM sur les " best practices " à l'échelle de l'arc alpin, dans le cadre d'IMEAS.

Le solde des étapes se réalisera selon le calendrier suivant :

**Printemps 2019 :** Coordination au sein de l'administration en vue de finaliser un scénario de développement énergétique.

**Juin 2019 :** Adoption du scénario par la Municipalité.

### 3.4.4 Rédaction d'un volet énergie au plan directeur communal

Afin d'assurer l'adhésion de la société morgienne au programme énergétique prévu par la PET et son cahier de mesures, la Municipalité intégrera le volet énergie au Plan Directeur communal. Ce dernier comprendra des conclusions adoptées par la Municipalité dans le cadre de sa PET. La mise en place de ce volet énergie, en accord avec le Conseil communal, permettra à long terme de partager une vision en matière d'énergie pour l'ensemble des acteurs du territoire.

Les moyens accordés à la Municipalité par le Conseil communal pour la mise en œuvre de cette stratégie seront identifiés ; ils devront être justifiés par une compréhension commune des enjeux énergétiques futurs.

La rédaction du volet énergie ne pourra être réalisée qu'à la suite de la validation de la PET. Le calendrier provisoire se présenterait de la manière suivante :

**Automne 2019 :** Rédaction du projet de volet énergie au Plan Directeur communal.

**2020-2021 :** Examen préalable par le SDT et autres services cantonaux ; consultation publique par la commune accompagnée d'une exposition sur le thème de la Stratégie énergétique de la Ville de Morges ; adoption par le législatif communal, puis approbation par le Conseil d'Etat.

### **3.5 Le fonds d'encouragement pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables**

L'actuel "fonds d'encouragement pour les économies d'énergie" est un pilier de la stratégie énergétique de la Municipalité. C'est par ce biais que l'administration soutient les efforts des particuliers en vue de la transition énergétique.

La Motion du groupe des Verts, intitulée "Pour la création d'un fonds d'encouragement au développement durable", à laquelle la Municipalité s'est engagée à répondre, est une opportunité d'étendre le spectre de subventions accordées aux mesures d'économie d'énergie ; il est prévu d'intégrer ledit fonds d'encouragement pour les économies d'énergie dans le futur fonds d'encouragement au développement durable.

À ce jour, la Municipalité met en place une nouvelle coordination interne afin d'assurer une gouvernance durable de ses projets. C'est par le biais de cette plateforme que sera créé le fonds d'encouragement au développement durable. En fin 2019, la Municipalité étudiera les premières propositions et mesures à intégrer dans le fonds d'encouragement pour le développement durable. Ce serait notamment :

1. Les sources d'alimentation du fonds (le fonds actuel est totalement utilisé) ;
2. La modification des critères de subvention pour une meilleure coordination avec le programme bâtiments (subventions cantonales et fédérales en matière d'efficacité énergétique) ;
3. La modernisation du spectre de subventions en faveur de la mobilité douce, et de l'information sur la problématique de l'énergie.

Les mesures mettront notamment l'accent sur la production d'énergies renouvelables et l'assainissement du parc immobilier ancien.

### **3.6 Coordination et consultation des villes de taille comparable**

De manière directe et indirecte, la Municipalité a bénéficié de l'expérience des villes de taille similaire de l'arc lémanique :

1. Le réseau des Cités de l'énergie offre une plateforme de dialogue pérenne, chapeauté par des experts et coordinateurs qualifiés. Le délégué à l'environnement, ainsi que d'autres collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale bénéficient de formations et d'espaces de parole dédiés à la transition énergétique.
2. Le contact direct avec les coordinateurs de politique énergétique et environnementale d'autres villes est régulier. La Direction Sports, bâtiments et environnement entretient des liens directs avec les villes de Nyon, Epalinges, Pully et Renens par exemple. Les différents délégués de ces communes se rencontrent plusieurs fois par an et partagent des retours sur expérience.
3. En matière de documentation, plusieurs efforts de recherche et de benchmarking ont été effectués pour identifier, par exemple :
  - Les modalités de gouvernance énergétique des villes suisses de tailles similaires ;
  - Les contenus des différents plans directeurs énergétiques de Villes suisses ;
  - Les contenus et des différentes stratégies énergétiques des villes romandes ;
  - Les règlements et modes de financement des différents fonds d'encouragement des communes vaudoises ;
  - Les différentes offres de biogaz disponibles sur le territoire Suisse.



#### 4 CONCLUSIONS

La Municipalité s'est engagée en faveur de la transition énergétique avec des objectifs chiffrés ambitieux, notamment pour l'assainissement de son parc bâti. Sa stratégie résulte de l'effort d'une coordination interservices, impliquant toute l'administration.

Par le biais de son plan de mesures, à renouveler itérativement à chaque législature, elle assure la transversalité et la lisibilité de ses actions, ainsi que leurs suivis et évaluations politiques.

La Municipalité de Morges a établi une structure et un programme de travail qui permettra la réalisation des objectifs de sa Stratégie énergétique 2035, et notamment à travers une Planification énergétique territoriale. Elle prévoit de soumettre ses conclusions au Conseil communal, et d'en faire bénéficier la collectivité morgienne, en intégrant notamment le volet énergie dans le Plan Directeur Communal.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- Vu le préavis de la Municipalité,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. de prendre acte du présent rapport ;
2. de dire qu'il est ainsi répondu au postulat déposé par le groupe des Verts lors de la séance du Conseil communal du 7 juin 2017, "Pour une stratégie énergétique durable de la Ville de Morges".

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 8 avril 2019.**

le syndic

le secrétaire

Vincent Jaques

Giancarlo Stella

Annexe : Plan de mesures 2018-2021 en lien avec la Stratégie énergétique 2035 de la Ville de Morges

# Plan de mesures en lien avec la stratégie énergétique de la Ville de Morges

Etat au : 23.01.2019

Ce plan de mesures se réfère à la législation 2017-2021 et a une vocation évolutive. Il sera mis à jour lors des évaluations annuelles en lien avec la labellisation Cité de l'énergie.

## Objectifs 2035 pour la Ville de Morges

- Réduire la consommation d'énergie finale par habitant de 43% par rapport à l'année 2000 ;
- Réduire la consommation d'électricité par habitant de 13% par rapport à l'année 2000;
- Réduire les émissions de CO<sub>2</sub> du territoire de 41,4% par habitant par rapport à l'année 2017.

## Objectifs 2035 [2050] pour la Confédération

- Réduire de 43% [54%] la consommation d'énergie finale par habitant par rapport à l'année 2000 ;
- Réduire de 13% [18%] la consommation d'électricité par habitant par rapport à l'année 2000 ;
- Réduire de [75%] les émissions de CO<sub>2</sub> par habitant par rapport à l'année 2017.

## 1 Production locale d'énergie renouvelable

### 1.a Chaleur à distance pour desservir le plus grand nombre :

N°	Action	Etat / délai	Préavis/ budget/RH	Resp.
1.a.i	Réaliser et mettre en exploitation le réseau d'aquathermie Morges lac.	en cours, mise en œuvre 2021	Préavis	INF
1.a.ii	Identifier et exploiter les opportunités pour les productions décentralisées de chaleur.	en cours	Budget	INF
1.a.iii	Faciliter les projets d'énergie de réseau des acteurs privés sur le territoire.	en cours	RH	INF
				(SPO)
				(URB)
				(FIN)

### 1.b Chaleur d'origine renouvelable pour les nouvelles constructions :

N°	Action	Etat	Préavis/ budget/RH	Resp.
1.b.i	Demander systématiquement des concepts énergétiques pour les grands projets comme pour les projets de densification.	en cours	RH	URB
1.b.ii	Encourager, par le biais du règlement du PGA (bonus sur l'utilisation du sol), l'approvisionnement en chaleur d'origine renouvelable au-delà des standards requis par la loi.	mise en œuvre 2019	RH	URB

### 1.c Chaleur d'origine renouvelable pour le parc immobilier existant :

N°	Action	Etat	Préavis/ budget/RH	Resp.
1.c.i	Communiquer régulièrement sur les subventions à disposition des Morgiens pour l'assainissement.	mise en œuvre 2019	RH	SPO

### 1.d Electricité photovoltaïque pour profiter du soleil :

N°	Action	Etat	Préavis/ budget/RH	Resp.
1.d.i	Demander un crédit cadre au Conseil communal pour la réfection des toitures plates communales et la pose de panneaux solaires photovoltaïques.	déposé d'ici fin 2018	Préavis	SPO
1.d.ii	Lancer un appel d'offres pour l'achat et la pose de panneaux solaires regroupant l'administration et les propriétaires civils souhaitant construire des centrales de production d'énergie. Permettra des économies d'échelles sur les coûts d'installation.	en attente, dans le cadre de la mesure 1.d.i.	Préavis	SPO (URB) (INF) (FIN)
1.d.iii	Encourager, par le biais du règlement du PGA (bonus sur l'utilisation du sol), l'approvisionnement en énergie photovoltaïque au-delà des standards requis par la loi.	mise en oeuvre 2019	RH	URB

### 1.e Autoconsommation de l'électricité produite :

N°	Action	Etat	Préavis/ budget/RH	Resp.
1.e.i	Réaliser un projet pilote de stockage énergétique sur le site de Beausobre.	mise en oeuvre 2019	À définir	SPO
1.e.ii	Si le projet pilote est concluant, étendre le stockage énergétique sur les autres sites de l'administration.	mise en oeuvre 2021 selon les résultats de la mesure 1.e.i	À définir	SPO

### 1.f Biogaz pour valoriser la biomasse locale :

N°	Action	Etat	Préavis/ budget/RH	Resp.
1.f.i	Effectuer une opération pilote exemplaire en alimentant l'Hôtel de Ville en biogaz de manière prépondérante.	mise en oeuvre 2019	Budget	SPO (INF)
1.f.ii	Augmenter progressivement la part de biogaz dans l'alimentation des bâtiments communaux	dès 2020	Budget	SPO (INF)

## 2 Construction de bâtiments efficients

### 2.a Efficience énergétique des nouvelles constructions :

N°	Action	Etat	Préavis/ budget/RH	Resp.
2.a.i	Appliquer le standard bâtiment Cité de l'énergie 2015 pour toutes les nouvelles constructions de l'administration.	en cours	RH	URB (SPO)

### 3 Assainissement du parc immobilier et des infrastructures communales

N°	Action	Etat	Préavis/ budget/RH	Resp.
3.a.i	Effectuer des diagnostics énergétiques pour les bâtiments de l'administration en vue de développer une stratégie d'assainissement des bâtiments communaux.	en cours, résultats partiels fin 2018	Budget	SPO
3.a.ii	Mettre à jour la charte de l'environnement urbain	mise en œuvre 2019	RH	URB (INF) (SPO)
3.a.iii	Encourager la végétalisation de façades et toitures existantes.	mise en œuvre 2019	RH	URB (INF) (SPO)

### 4 Encouragement et promotion de la mobilité douce

#### 4.a Efficience par le report modal, la mobilité douce et les transports publics :

N°	Action	Etat	Préavis/ budget/RH	Resp.
4.a.i	Valider le volet mobilité du plan directeur communal.	en cours	RH	URB
4.a.ii	Développer l'accessibilité des transports publics dans le cadre de tous les projets de l'espace public et de densification.	en cours	À définir	URB
4.a.iii	Mettre en œuvre une voie verte intercommunale.	en cours	À définir	URB
4.a.iv	Mettre en place des contresens cyclables sur tous les sens uniques.	en cours	RH	URB (SEC) (INF)
4.a.v	Améliorer l'accessibilité à la gare pour le nouveau quartier Eglantine.	réalisation 2019	À définir	URB
4.a.vi	Améliorer l'accessibilité multimodale du site de Beausobre.	préavis en 2019	Préavis	URB
4.a.vii	Poursuivre le développement des transports publics par un subventionnement conséquent.	constant	Budget	URB
4.a.viii	Mettre en place des bornes de recharge pour véhicules électriques.	en cours	Budget/RH	INF (URB)

#### 4.b Efficience des véhicules de l'administration communale :

N°	Action	Etat	Préavis/ budget/RH	Resp.
4.b.i.	Privilégier l'achat de véhicules de service alimentés en électricité ou en biogaz/gaz naturel.	en cours	Préavis/ budget	INF SEC SPO

#### 4.c Plan mobilité de l'administration pour mener par l'exemple :

N°	Action	Etat	Préavis/ budget/RH	Resp.
4.c.i.	Evaluer et adapter le plan mobilité de l'administration communale pour encourager le report modal.	en attente	RH	SPO URB (ADM)

## 5 Dialogue avec la population morgienne

### 5.a Engagement des collaborateurs de l'administration :

N°	Action	Etat	Préavis/ budget/RH	Resp.
5.a.i	Moderniser le parc d'imprimantes de la Ville.	effectué	Préavis	SEC
5.a.ii	Adopter un système de gestion électronique et d'archivage de documents pour la gestion de factures. (GED)	effectué	Préavis	SEC
5.a.iii	Mettre en place une opération de sensibilisation des usagers des bâtiments publics morgiens sur le thème des économies d'énergie. Collaboration avec la conciergerie	Démarrage 2019	RH	SPO
5.a.iv	Créer une directive d'achats responsables coordonnée avec les objectifs 2030 de la Confédération en matière de développement durable.	démarrage 2019	RH	SPO
5.a.v	Créer une directive pour l'achat de denrées alimentaires	En cours	RH	COH

### 5.b Sensibilisation et soutien à la population morgienne :

N°	Action	Etat	Préavis/ budget/RH	Resp.
5.b.i	Mettre à disposition des associations et de l'administration des gobelets réutilisables pour l'organisation de manifestations.	effectué	Budget	SPO
5.b.ii	Adhérer au programme Manifestation durable et recommander l'usage du guide pour les manifestations durables aux Morgiens.	adhésion effectuée, recommandation en 2018	RH	SPO (FIN)
5.b.iii	Evaluer l'actuel fonds d'encouragement pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables, et l'adapter en fonction des demandes de la motion du groupe des Verts "pour un fonds d'encouragement au développement durable".	prioritaire, en attente	Préavis	(INF)
				(URB)
				SPO
				(INF)
				(URB)
5.b.iv	Travailler avec les écoles pour la sensibilisation des enfants aux économies de ressources.	en cours	Budget	SPO (COH)

## Mesures découlant de la planification énergétique territoriale

N°	Action	Etat	Préavis/ budget/RH	Resp.
	Mettre en œuvre une PET (planification énergétique territoriale) concertée et adaptée aux caractéristiques du territoire morgien.	mandat accordé au CREM en 2017, fin de l'étude prévue 2019		SPO (URB) (INF) (SEC)
	PET: Etablir un ordre de priorités favorisant les énergies renouvelables comme sources de chaleur.	en attente		SPO
	PET: Augmenter la part de gaz renouvelable à au moins 30% d'ici à 2030.	en attente		INF (SPO)
	PET: Mettre en place des outils d'encouragement et de réglementation permettant l'assainissement d'une partie du parc immobilier de la Ville.	en attente		SPO
	PET: Rédiger et adopter un volet énergie au plan directeur communal.	en attente		URB (INF) (SPO)
	PET: Mise à disposition des données énergie sur la plateforme carto Jura-Léman.	en attente		SEC (SPO)